

Regards sur L'Accompagnement Personnalisé

Introduction

Depuis la rentrée 2010-2011, les équipes éducatives des lycées de l'académie ont mis en œuvre l'accompagnement personnalisé dans le cadre de la réforme du lycée. Les IA-IPR ont l'opportunité de prendre connaissance de certaines pratiques mises en œuvre dans les établissements. Ces observations conduisent à quelques préconisations et permettent de mettre en valeur, pour les mutualiser, les pratiques les plus pertinentes.

Après les premières hésitations, les doutes, voire les maladresses opérationnelles inhérents à sa mise en place, le dispositif s'est affirmé, les équipes s'en sont emparé. Tout en améliorant ce qui se fait en seconde, elles ont installé cet accompagnement personnalisé en classe de première, et depuis la rentrée 2012, en classe de terminale. Cette généralisation du dispositif sur les trois années d'enseignement du lycée permet de porter un regard plus éclairé sur sa mise en œuvre et impose une nécessaire coordination pour rendre le parcours cohérent.

Les préconisations qui suivent concernent l'organisation sur l'ensemble du cursus lycée, l'identification des besoins évolutifs des élèves, les démarches et les contenus de l'AP, l'évaluation du dispositif à chaque étape. Elles sont accompagnées de ressources qui n'ont pas vocation à être modélisantes. L'AP n'a de sens en effet que s'il s'organise dans le cadre de l'autonomie de l'établissement : il est souhaitable qu'il tienne compte de l'environnement, des spécificités, de la carte de formation proposée, du projet d'ensemble et des objectifs particuliers de chaque établissement dans le respect des textes.

A. L'organisation pratique de l'AP à l'échelle de l'établissement

À partir des expériences déjà observées, on constate qu'une bonne organisation de l'AP conditionne une grande partie de la réussite du

dispositif. Différents modes d'organisation sont envisageables; ils doivent être adaptés aux spécificités de l'établissement et aux « besoins » clairement identifiés des élèves : il est préférable de poser d'abord la question des contenus liés aux besoins pour construire ensuite l'organisation adaptée.

L'organisation logistique se prépare autour de groupes de réflexion, puis est discutée en conseil pédagogique. Le chef d'établissement soumet les propositions du conseil pédagogique au conseil d'administration. La plage horaire est visible dans l'emploi du temps de l'élève.

RAPPEL DU CADRE PRESCRIT

- 72 heures annuelles obligatoires pour tous les élèves chaque année (ce qui correspond à une moyenne de 2 heures par semaine) ;
 - les professeurs de toutes les disciplines sont concernés ainsi que les professeurs documentalistes, les conseillers principaux d'éducation, les conseillers d'orientation psychologues. Aucune discipline n'est plus pertinente qu'une autre pour contribuer à l'AP ;
 - sur l'ensemble du cursus lycée, il comprend des activités coordonnées de soutien, d'approfondissement, et une aide à l'orientation.
- Document de référence : Bulletin officiel spécial n°1 du 4 février 2010

L'AP appelle une réorganisation des espaces et des temps de travail.

La souplesse des modes d'organisation offre la possibilité d'annualiser **le temps d'AP** et de fonctionner avec **des groupes à géométrie variable**. Elle permet d'imaginer des formules pour accumuler des crédits de temps que l'on redistribue selon les besoins.

Il semble nécessaire de privilégier **une organisation par périodes qui ne sauraient dépasser le trimestre**, en privilégiant même les intervalles entre deux temps de vacances

L'aménagement de l'espace de la classe constitue un moyen de favoriser les échanges et les interactions.

L'espace numérique de travail, déjà largement utilisé, favorise les échanges d'information et la

mutualisation des ressources, pour les enseignants comme pour les élèves.

L'utilisation des espaces extérieurs à la classe et à l'établissement permet d'offrir une diversité des lieux de pratique.

Quelques exemples d'organisation possibles

MODALITES	INTERET	LIMITES
<p>Exemple 1</p> <p>BANALISATION D'UNE DEMI-JOURNEE POUR L'ENSEMBLE DES CLASSES D'UN NIVEAU</p>	<p>Cette organisation offre une grande souplesse en permettant par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de prévoir sur ce créneau les sorties hors de l'établissement (visites d'expositions, de structures diverses – culturelles, scientifiques, professionnelles – visites dans des établissements de l'enseignement supérieur) ; - de programmer la venue de conférenciers, de professionnels, d'artistes, etc. <p>L'ensemble favorise une gestion libre du temps pédagogique et donne tout son sens à la mise en place de projets. Cette organisation permet également de composer des groupes autres que les classes, centrés sur les besoins et les offres.</p>	<p>Banaliser une demi-journée sur trois niveaux peut cependant se révéler contraignant.</p> <p>Cela mobilise alors trop de demi-journées dans la semaine.</p> <p>Il est peut-être préférable de limiter ce mode d'organisation au niveau seconde ou de panacher ce type d'organisation avec d'autres formules.</p>
<p>Exemple 2</p> <p>ORGANISATION EN BARRETTES DE CLASSES</p>	<p>Les barrettes permettent de diversifier l'offre, au regard des compétences des enseignants mises à la disposition des besoins et des projets personnels des élèves. Cette organisation permet également, à tout niveau, de dépasser la notion de classe, tout en laissant la possibilité d'y revenir si nécessaire.</p>	<p>Aligner trop de classes peut devenir difficilement gérable en terme d'organisation, de locaux, d'utilisation du CDI ou des salles dédiées à des usages spécifiques (audiovisuel, informatique, éducation physique et sportive, enseignements artistiques ...).</p>
<p>Exemple 3</p> <p>ORGANISATION EN CLASSE ENTIERE, EN DEMI-CLASSE, OU EN GROUPE DE COMPETENCES, D'INTERET OU DE BESOINS</p>	<p>L'organisation en classe sans barrettes permet à une équipe limitée de professeurs qui connaît déjà les élèves de travailler sur un projet de classe.</p>	<p>Travailler en classe entière réduit l'offre et peut mener à une dérive possible vers une identification trop marquée des disciplines et une reconduction de l'aide individualisée en mathématiques et en français en classe de seconde, ou de simples heures de cours supplémentaires en première et terminale.</p>

Il est possible de panacher les deux derniers modes d'organisation : une heure en classe, une heure en barrette.

B. L'identification des besoins des élèves : « Personnaliser »

L'accompagnement « personnalisé » nécessite que les besoins particuliers ou le projet personnel des élèves soient identifiés et que leur évolution soit suivie.

L'identification des besoins n'est pas évidente et doit naître d'un dialogue authentique entre professeurs et élèves :

- Il est impératif d'associer les élèves à l'identification de leurs besoins. Pour autant, certaines attentes qu'ils expriment ne sont pas de véritables besoins.

- Les élèves seuls ne peuvent pas exprimer tous leurs besoins de même que les professeurs seuls n'ont pas la perception exhaustive de ces besoins.

Quelques modalités pour l'identification des besoins

- Conduire des entretiens individuels en début d'année : ils peuvent prendre différentes formes et s'appuyer sur des questionnaires préalablement distribués. (Voir en annexe)

- Réaliser des enquêtes, des sondages... (Voir en annexe)

- S'appuyer sur les bulletins du collège ou de l'année précédente en restant particulièrement prudent pour éviter d'étiqueter un élève en l'identifiant comme un élève faible en telle ou telle discipline.

- Consulter et prendre en compte, en classe de seconde, le livret personnel de compétences du socle commun renseigné par les équipes du collège.

- Réaliser des bilans d'étapes pour réinterroger les besoins et leur évolution, et affiner le projet personnel de l'élève. Les entretiens et les bilans d'étapes servent aux professeurs à identifier les besoins, mais ils sont aussi des moments où les élèves font pour eux-mêmes le point sur leur situation et prennent conscience de leurs forces et de leurs faiblesses.

C. Les démarches et les contenus de l'AP : « Accompagner »

En cohérence avec le tutorat, les stages de remise à niveau ou les stages passerelles, l'accompagnement personnalisé a pour objectif de favoriser un meilleur accompagnement et une meilleure orientation pour chaque élève.

LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE SE DECLINENT SELON LES NIVEAUX DE CLASSE :

- **en seconde**, l'AP aide les élèves à s'adapter aux exigences du lycée, à acquérir des méthodes de travail, et à construire leur projet d'orientation. Aucune discipline n'est plus pertinente qu'une autre pour contribuer à l'AP ;

- **en classe de première**, il favorise l'acquisition de compétences propres à chaque voie de formation. Il prépare progressivement les élèves à se projeter dans des études post-bac. L'articulation avec le travail en TPE est à valoriser ;

- **en classe de terminale**, et à partir de la rentrée 2012, les activités portent en priorité sur les enseignements spécifiques de chaque série. L'AP contribue alors à la préparation à l'enseignement supérieur et permet aux élèves de finaliser leurs choix d'orientation.

Les quatre champs (aide méthodologique, soutien, approfondissement, orientation) doivent trouver leur place d'une façon coordonnée dans le dispositif proposé. Leur répartition peut ou doit évoluer au cours du temps et selon les besoins identifiés. Les différents projets ou ateliers proposés par les enseignants doivent être coordonnés.

Il faut rappeler que l'AP ne fait pas l'objet d'une évaluation chiffrée. Il est néanmoins souhaitable que l'implication des élèves dans les projets d'accompagnement personnalisé soit valorisée par une prise en compte des compétences acquises ou renforcées. On pourra s'appuyer sur le LPC en classe de seconde et le Livret scolaire pour l'examen du baccalauréat au cycle terminal

afin d'identifier les connaissances, capacités et attitudes visées.

Il est essentiel de travailler en interrogeant des compétences qui favorisent la transversalité. Par exemple, la compétence « maîtrise de la langue française » convoque l'ensemble des disciplines et offre ainsi davantage de possibilités qu'un simple « soutien en français ». L'AP est un moment de décloisonnement des disciplines. On peut au demeurant croiser les attentes des programmes avec l'AP en travaillant les compétences transversales par pôles (ou champs) disciplinaires (pôles scientifique, humaniste, linguistique, technologique).

En classe de première, l'AP favorise « l'acquisition de compétences propres à chaque voie de formation tout en ayant déjà en vue le projet d'orientation post bac ». Un atelier sur la prise de parole qui entraînera à la fois à l'épreuve de TPE et à celle de français peut avantageusement remplacer une préparation spécifique à ces épreuves. Il développera des capacités que l'élève saura valoriser et réactiver en terminale et dans la poursuite de son cursus scolaire et extra-scolaire.

En classe de terminale, par une aide à la préparation à des concours paramédicaux ou « sciences politiques », au concours général, à des « colles » type classe préparatoire, mais également par une sensibilisation au monde professionnel (rédaction d'un CV, lettre ou entretien de motivation), l'AP se cale sur les exigences de la préparation à l'enseignement supérieur. Il prend appui sur « les enseignements spécifiques et ceux des dominantes disciplinaires des séries concernées ». La pratique d'une langue vivante étrangère dans une discipline non linguistique trouve également toute sa place dans le dispositif de l'AP.

L'AP est bien une démarche d'accompagnement dans laquelle le professeur change sa posture habituelle. L'objectif est de diversifier encore davantage les pratiques pédagogiques pour trouver de nouveaux moyens de gagner en efficacité, au service de la réussite des élèves dans les différentes disciplines. Il doit y avoir un « retour sur investissement » pour les professeurs et l'AP doit permettre de faciliter les apprentissages disciplinaires. Toutefois les

problèmes rencontrés par les élèves sont traités en priorité par la différenciation pédagogique au sein de la classe. Il convient, en effet, de ne pas « externaliser » la difficulté scolaire.

L'organisation de l'AP est pensée en étapes sur l'année pour permettre la diversité de l'offre et respecter l'évolution des besoins. On peut imaginer qu'en début d'année un premier cycle soit "prépensé" par les enseignants, puis que les cycles ultérieurs soient adaptés aux besoins identifiés en fonction des bilans d'étape.

Quelques modalités pour les démarches et les contenus de l'AP

- Mise en œuvre d'un projet à l'échelle d'une année ou mise en œuvre de mini-projets successifs qui se succèdent dans l'année. Exemple : un projet de « mini TPE » en classe de seconde qui permet de développer de nombreuses capacités chez les élèves.

- Prise en compte de l'orientation et du Parcours de Découverte des Métiers et Formations (PDMF) de manière croissante au fur et à mesure qu'on avance dans la scolarité.

Quelques exemples de pratiques possibles sont donnés en annexe.

D. Evaluation

1. Evaluation des compétences transversales des élèves

L'AP contribue à l'acquisition et à l'évaluation des compétences transversales des élèves tout comme les enseignements d'exploration et les enseignements disciplinaires. L'objectif pour chaque élève est de développer des compétences, pour mieux s'orienter, construire son propre projet dans un parcours personnalisé. Dans la mesure où l'AP ne fait pas l'objet d'une notation, on s'attachera avant tout à relever le gain et la plus value apportés pour chaque élève dans l'acquisition et le développement de compétences transversales. Pour évaluer ces compétences les équipes s'appuient sur les progrès des élèves.

Pour ce faire, elles prennent en compte l'auto-évaluation des élèves et un diagnostic établi par les professeurs.

Pour réaliser ce **diagnostic** et les **bilans d'étape**, l'entretien personnalisé en début d'année scolaire mais aussi en cours d'année, est indispensable et de nombreux outils peuvent l'enrichir :

En classe de seconde :

⇒ Evaluations externes transmises

- le livret personnel de compétences renseigné par les professeurs de collège
- les résultats du diplôme national du brevet
- les comptes rendus des entretiens personnalisés d'orientation en classe de troisième (s'ils existent et s'ils sont transmis au lycée)
- les éléments fournis par les conseillers d'orientation psychologue

⇒ Auto-évaluation

- une auto-évaluation de l'élève réalisée en début et en cours d'année scolaire

⇒ Concertations

- les résultats des concertations au sein des équipes pédagogiques de chaque classe

En classe de première :

⇒ Evaluations internes transmises

- les fiches de suivi de l'accompagnement personnalisé en classe de seconde
- les éléments fournis lors de l'entretien personnalisé d'orientation réalisé en classe de première
- les comptes rendus d'entretien entre l'élève et son tuteur s'il en a un

⇒ Auto-évaluation

- une auto-évaluation de l'élève réalisée en début et en cours d'année scolaire

⇒ Concertations

- les résultats des concertations au sein des équipes pédagogiques de chaque classe

En classe de terminale :

⇒ Evaluations internes transmises

- les fiches de suivi de l'accompagnement personnalisé en classe de première
- les comptes rendus d'entretien entre l'élève et son tuteur s'il en a un
- le livret scolaire renseigné en classe de première
- les éléments fournis lors de l'entretien personnalisé d'orientation

⇒ Auto-évaluation

- une auto-évaluation de l'élève réalisée en début et en cours d'année scolaire

⇒ Concertations

- les résultats des concertations au sein des équipes pédagogiques de chaque classe

Dans un souci d'efficacité et de cohérence, les diagnostics et les bilans d'étape établis en impliquant l'élève et sa famille doivent être partagés avec les personnels intervenant dans le tutorat, les stages passerelles et de remise à niveau.

UN EXEMPLE DE FICHE D'ÉVALUATION DE L'AP :

A la fin de l'année scolaire, ou pour chaque bulletin, l'équipe des professeurs ayant participé aux enseignements de l'AP propose pour chaque élève **une fiche d'évaluation des compétences transversales**, en prenant appui sur le diagnostic fait avec les élèves.

2. Evaluation du dispositif

L'évaluation du dispositif mis en place pour l'accompagnement personnalisé a pour objectif d'établir un bilan annuel des réalisations et des résultats obtenus, ceci dans le but d'en améliorer l'efficacité.

Ce bilan doit être établi pour l'élève, pour la classe, pour les enseignants, pour l'établissement et aussi pour les parents. Il sert à identifier les plus-values, lister les difficultés, les échecs pour les corriger l'année suivante, optimiser et généraliser ce qui fonctionne bien. Le conseil

pédagogique, les conseils d'enseignement, les conseils de classe participent au bilan de l'accompagnement personnalisé.

Le bilan porte sur l'aspect organisationnel du dispositif (répartition en groupes, insertion dans l'emploi du temps, programmation annuelle) et sur le contenu des ateliers d'AP proposés aux élèves (besoins à satisfaire, contenus, intervenants, durée).

En s'appuyant sur ce bilan, l'évaluation du dispositif consiste à mesurer sa capacité à répondre aux besoins de chaque élève durant l'année scolaire.

Cette évaluation pourra être menée sous la forme d'une auto-évaluation pilotée par le chef d'établissement avec l'appui du conseil pédagogique et des représentants des enseignants, des élèves et des parents.

L'efficacité du dispositif doit être interrogée pour chaque niveau.

S'agissant d'évaluer le dispositif mis en place pour assurer un accompagnement personnalisé auprès des élèves, ces derniers doivent être consultés prioritairement. Ainsi, chacun d'eux doit avoir l'occasion de s'exprimer sur l'accompagnement qu'il a pu recevoir durant les heures d'AP. (Voir annexe)

Pour évaluer le dispositif il faut en avoir préalablement défini les objectifs et la finalité (développement de l'autonomie, des compétences méthodologiques des élèves...). Les objectifs doivent être précis et réalisables à court terme. Il convient de bien distinguer dans l'évaluation du dispositif les bénéfices de l'AP des autres dispositifs (tutorat, stage de remise à niveau, stage passerelle).

Un suivi de cohorte pourra s'avérer pertinent sur l'ensemble de la scolarité au lycée.

Conclusion

Même si les cibles visées évoluent au travers des trois niveaux considérés, l'objectif de l'AP reste le même, celui d'un meilleur accompagnement pour que chaque élève développe des compétences

pour mieux s'orienter et construire son propre projet dans un parcours personnalisé.

LES DERIVES A EXCLURE : CE QUE L'AP NE DEVRAIT PAS ETRE ...

- Un cours de méthodologie pure
- Des heures supplémentaires dans une discipline
- Le dédoublement d'un cours
- Un simple soutien ou de l'aide aux devoirs
- Un regroupement permanent d'élèves « étiquetés » en fonction de leur niveau scolaire
- Une succession d'ateliers dépourvus d'objectifs et/ou de contenus clairement définis

Les documents de référence

- Bulletin officiel spécial n° 1 du 4 février 2010
- Ressources du site Eduscol
<http://eduscol.education.fr/cid50378/mettre-amp-oelig-uvre-les-dispositifs-accompagnement-personnalise.html>
- Le nouveau lycée, repères pour la rentrée 2010
http://media.education.gouv.fr/file/reforme_lycee/91/8/Nouveau-lycee-Reperes-pour-la-rentree-2010_133918.pdf
- Lien sur l'accompagnement personnalisé :
<http://eduscol.education.fr/cid54928/accompagnement-personnalise.html>
- Deux rapports de l'inspection générale : « Mise en œuvre de la réforme du lycée » et « Suivi de la mise en œuvre de la réforme du lycée d'enseignement général » disponibles sur :
<http://www.education.gouv.fr/pid254/tous-les-rapports.html>
- « Les principes de l'accompagnement personnalisé », document disponible sur :
<http://eduscol.education.fr/AP-1STMG>